

République française  
SAINT CERNIN  
Département du Cantal

Séance du mardi 17 mars 2015

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 10/03/2015

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :

Stephanie GAILLARD

L'an deux mille quinze et le dix sept mars l'assemblée régulièrement convoquée,  
s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

**Présents :** Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Bruno FILIOL, Danielle LACOMBE, Eric BOUSQUET, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD, Michel LEHOURS, Françoise MARRONCLE

**Représentés :** Nadine ROQUESSALANE, Marie Lyse DUNION

**Absents :**

**Objet: Vote du compte administratif - Assainissement - 2015\_024**

Annule et remplace la délibération 2015-015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DUJOLS Andre délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par DUJOLS Andre après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

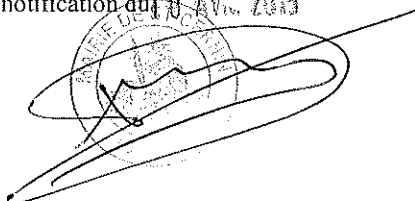
Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4 098.37		5 471.30		9 569.67
Opérations exercice	6 919.23	33 747.72	17 706.62	24 622.18	24 625.85	58 369.90
<b>Total</b>	<b>6 919.23</b>	<b>37 846.09</b>	<b>17 706.62</b>	<b>30 093.48</b>	<b>24 625.85</b>	<b>67 939.57</b>
Résultat de clôture		30 926.86		12 386.86		43 313.72
Restes à réaliser	65 280.00	43 520.00			65 280.00	43 520.00
<b>Total cumulé</b>	<b>65 280.00</b>	<b>74 446.86</b>		<b>12 386.86</b>	<b>65 280.00</b>	<b>86 833.72</b>
Résultat définitif		9 166.86		12 386.86		21 553.72

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 03 AVR. 2015  
et publication ou notification du 10 AVR. 2015



Le Maire,  
A. DUJOLS

